

1. Lors de l'exercice des droits de responsabilité pour les défauts, il est nécessaire de joindre la preuve d'achat des marchandises ou la facture, si elle a été émise, ou tout autre document prouvant l'achat des marchandises.
2. L'acheteur est tenu d'emballer les marchandises renvoyées au vendeur dans un emballage approprié afin qu'elles ne soient pas

Date : _____

Signature de l'acheteur : _____

(à remplir par le vendeur)

Date de réception de la plainte :

Plainte traitée par :

Déclaration du vendeur :

Date : _____

Signature du vendeur : _____